

AFDS

Association Française de Droit de la Santé

www.afds.fr

PROCES VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 23 JUIN 2011

Université Paris Descartes - Foyer des Professeurs

Présents : Michel Borgetto, Isabelle de Lamberterie, Anne Laude, Jean-Michel Lemoyne de Forges, Marie-Laure Moquet-Anger, Didier Truchet, François Vialla.

Excusés : Michel Bélanger, Jean-Pierre Claveranne, Maxence Cormier, Brigitte Feuillet-Liger, Antoine Leca, Guillaume Rousset, Didier Tabuteau, Daniel Vion.

La séance est ouverte à 10h.

Sauf indication contraire, toutes les décisions ont été prises à l'unanimité.

Les sujets suivants ont été abordés :

1/ Délibérations sur les prix délivrés par l'AFDS

Quant au prix Jean-Marie Auby d'abord,

Didier Truchet ne prend pas part à la délibération sur l'attribution du prix de thèse.

Après diverses discussions, il est décidé que le prix de thèse de l'AFDS sera attribué *ex-æquo* aux deux candidats suivants :

- Mme Sara BRIMO (« L'Etat et la protection de la santé des travailleurs », sous la direction de Monsieur le Professeur Yves Gaudemet, Université Paris II),
- Mme Mélanie SAMSON (« Protection de la santé et droit international économique : la santé à l'épreuve de la globalisation des échanges commerciaux », sous la co-direction de Monsieur le Professeur Jean-Michel Jacquet, IHEID, et de Mme le Professeur Brigitte Stern, Université Paris I Sorbonne.

De ce fait, la dotation attribuée aux lauréats (1 500 euros), financée par la Fondation Bullukian, sera répartie de manière égale.

Il est également décidé qu'une mention sera attribuée à Mme Sabine GIBERT (« L'aléa médical : Discussion de l'opportunité de la solution législative adoptée », sous la direction de Monsieur le Professeur Gérard Mémeteau, Université de Poitiers).

Quant au prix récompensant un ouvrage ou une œuvre remarquable en droit de la santé ensuite,

Didier Truchet suggère de ne pas récompenser un ouvrage d'un membre de l'AFDS. Cette idée est approuvée par tous les membres présents du Conseil d'administration.

La discussion s'engage sur les différents ouvrages pour finalement s'accorder sur le travail de Monsieur Gilles GENICOT (« Droit médical et biomédical », Larcier, coll. Faculté de droit de Liège, 2010, 858 p.), lequel bénéficie d'une majorité des votes du Conseil d'administration. L'attribution de ce prix permettra le versement d'une dotation (1 500 euros) financée par la Fondation Bullukian.

La remise de l'ensemble des prix aura lieu le 13 octobre 2011 à Paris à l'occasion de la prochaine Assemblée générale de l'association.

2/ Organisation scientifique et matérielle des prochains colloques et séances d'étude

- *Séance d'étude d'octobre 2011*

En accord avec les discussions tenues au cours des précédents conseils, la prochaine manifestation de l'association se déroulera à Paris le jeudi 13 octobre 2011. La séance d'étude portera sur « Pouvoir de sanction de l'ARS », sous la responsabilité scientifique de Jean-Pierre Claveranne.

- *Colloque de mars 2012*

Le prochain colloque annuel de l'association aura pour thème « Migration et santé ». Le programme est en cours d'ébauche.

Deux propositions de dates sont formulées : le jeudi 15 mars ou le jeudi 22 mars.

- *Séance d'étude de juin 2012*

Les échanges s'engagent librement quant aux différentes thématiques qui pourraient être abordées lors de la séance d'étude de juin 2012, sans que rien ne soit arrêté pour le moment.

Plusieurs dates sont malgré tout proposées : le jeudi 31 mai ou le jeudi 7 juin.

Aucune autre question n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 12h30.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal signé par le président et le secrétaire général.

Anne Laude

Guillaume Rousset